

**ENSEMBLE**  
pour **BURES**



## Dossier de presse

# 147 ans d'endettement pour la ville de Bures-sur-Yvette

**Comment Jean-François VIGIER, Maire de Bures-sur-Yvette (Essonne) a mis les finances de la ville dans le rouge et le cache à ses administrés<sup>1</sup>**

## Résumé

Monsieur Jean-François VIGIER, Maire de Bures-sur-Yvette, pour établir son budget prévisionnel 2021, a demandé à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de reporter le paiement de l'Attribution de Compensation, dépense obligatoire de 1 407 895.61€. Cette somme représente plus de 10 % des recettes annuelles de la commune.

Vous trouverez dans le dossier ci-dessous une analyse de la situation financière de la ville qui montre d'une part que depuis le début du premier mandat de monsieur VIGIER les dépenses de la ville augmentent plus vite que les recettes et d'autre part l'existence de plusieurs anomalies comptables portant sur des sommes importantes.

## Contacts

**Michel MOUTY**, Président de l'association Ensemble pour Bures.

[mimouty@wanadoo.fr](mailto:mimouty@wanadoo.fr),

**Nicolas FERREY**, conseiller municipal Ensemble pour Bures.

[nicolas.ferey@universite-paris-saclay.fr](mailto:nicolas.ferey@universite-paris-saclay.fr).

**Adrienne RESSAYRE**, conseillère municipale, Ensemble pour Bures.

[aressayre@bsy.fr](mailto:aressayre@bsy.fr)

---

<sup>1</sup>Cf. journal municipal de mai 2021, pages 12-14 :  
<https://fr.calameo.com/read/0010673682596241b9b8c>

## Les faits

Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, au Conseil municipal du 4 mars 2021, le Maire de Bures-sur-Yvette, reconnaît pour la première fois l'existence d'un problème financier pour la ville.

> **Pièce 1** : Procès-verbal du Conseil municipal.

Il reconnaît avoir demandé et obtenu de la Communauté d'Agglomération de Paris Saclay (CPS) le report du versement sur trois ans du versement par la ville de l'Attribution de Compensation de 1 407 895.61€.

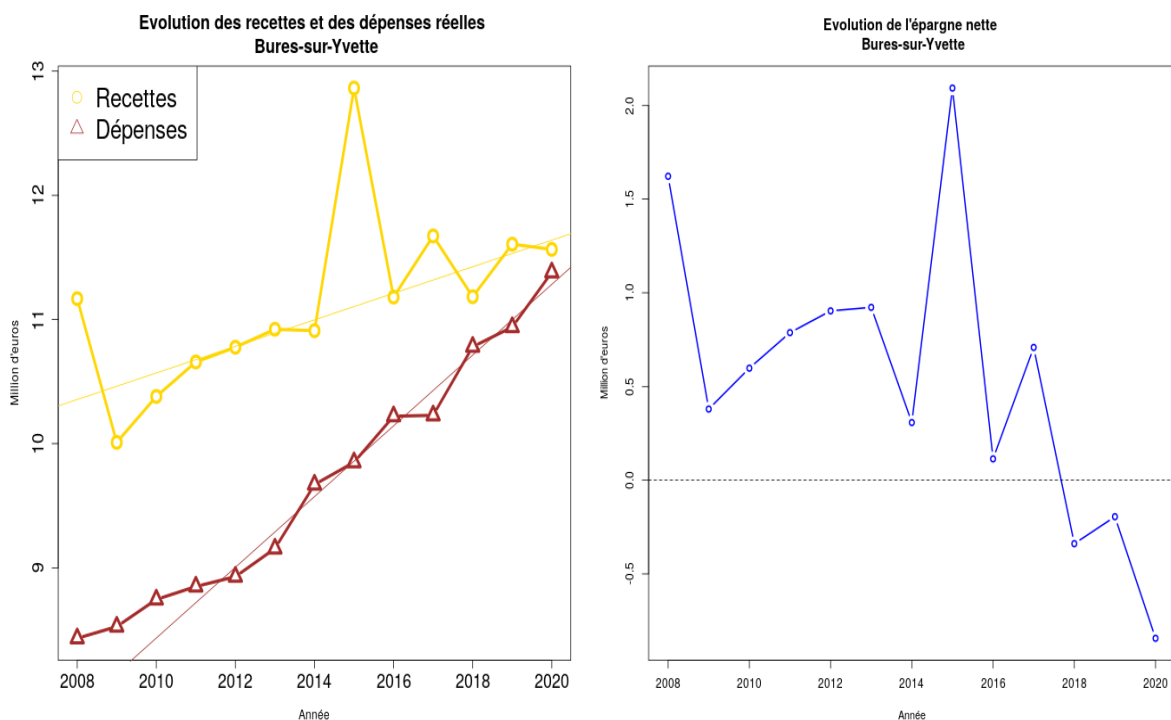
> **Pièce 2** : Délibération de la CPS concernant l'Attribution de Compensation, votée en Conseil communautaire le 31 mars 2021.

Le Maire admet en outre que sans ce report, Bures-sur-Yvette aurait été dans l'impossibilité de boucler son budget prévisionnel 2021.

> **Pièce 3** : Lettre ouverte au Maire de Bures-sur-Yvette.

## Une dérive structurelle depuis le début du premier mandat du Maire

Comme le montrent les deux graphiques ci-dessous, et contrairement à ce qu'a prétendu Jean-François VIGIER au Conseil municipal puis au Conseil communautaire, le problème financier de notre ville est structurel : les dépenses croissent plus vite que les recettes depuis 2008.



### Evolution des recettes, dépenses et de l'épargne nette depuis 2008.

Les deux figures ont été réalisées à l'aide des données tirées des Comptes Administratifs annuels publiés par la ville entre 2008 et 2021. Depuis le début du premier mandat de Mr Vigier, les recettes augmentent plus vite que les dépenses. En 2015, la ville a réalisé une opération financière immobilière de 2 M€, ce qui explique le pic de recettes observés cette année-là. L'épargne nette devient négative en 2018.

## Des manquements et des artifices répétés, révélés par l'examen attentif des comptes administratifs de la commune

**En 2020**, Jean-François VIGIER et sa municipalité n'ont pas respecté l'obligation d'annualité du Compte Administratif 2019, changeant ainsi le résultat financier de la ville de Bures-sur-Yvette pour la campagne électorale des élections municipales de 2020.

Tous les conseillères et conseillers municipaux d'opposition de la précédente mandature avaient alors écrit au Sous-préfet de Palaiseau pour l'alerter de l'existence d'anomalies dans les comptes 2019 et des refus répétés du Maire à communiquer les informations financières dont doivent disposer tous les élus.

> **Pièce 4** : Lettre au Sous-préfet de Palaiseau par les conseillers municipaux de l'opposition de la précédente mandature.

**En 2021**, Jean-François VIGIER, candidat à l'élection régionale pour l'Essonne en 11ème position sur la liste de Madame Valérie PECRESSE, prend le prétexte de la crise sanitaire pour demander **le report du versement sur trois ans, 2022-2023-2024, de la charge obligatoire de 1 407 895.61€ qui concerne l'Attribution de Compensation de la commune à l'Agglomération Paris-Saclay,**

**L'argumentation du Maire de Bures-sur-Yvette, développée dans la note de présentation de l'Agglomération Paris-Saclay, s'avère fautive et mensongère.**

Il déclare avoir perdu 3 900 000€ de dotation forfaitaire de l'Etat sur 8 ans (2014-2021) alors qu'il s'agit, en réalité, de 671 946€. Concernant la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU) le montant est de 620 164.96€ et pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FIPC), il est de 1 314 648€ soit 1 934 812.96€ sur 8 ans et non de 2 413 000€ comme il est indiqué dans la note de présentation de l'Agglomération Paris-Saclay.

**Au budget primitif 2021, les reports des comptes, 011-charges à caractères général et 65-autres charges de gestion courante sont à zéro.** Des factures importantes, non payées en 2020, ne sont pas prises en compte. Ces opérations n'ont pas fait l'objet de rattachement pourtant obligatoires.

Nous avons repris l'examen en détail des comptes de la municipalité, aidé par les anciens élus de l'opposition. En dépit de l'obstruction systématique de Jean-François VIGIER, nous avons rassemblé les pièces administratives utiles. Nous les avons méthodiquement analysées. Il en ressort une cascade d'anomalies au cours de la précédente mandature. Ces anomalies se sont produites entre 2015 et 2021 et concernent des sommes allant de quelques dizaines de milliers d'euros à 1 868 479€. Elles appellent, selon nous, un examen attentif par les autorités compétentes, c'est-à-dire la Chambre Régionale des Comptes. Ces analyses nous conduisent à confirmer et à approfondir les constats faits par nos prédécesseurs.

### Nos alertes

---

Nous avons adressé deux **lettres à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau** et à ses services.

> **Pièces 5 et 6.**

Nous avons envoyé deux **lettres à la Présidente de la région Île-de-France, Madame Valérie PECRESSE**, pour l'avertir d'irrégularités probables concernant l'utilisation de subventions attribuées par Île-de France-Mobilité (IDFM) et lui demander de nous fournir des informations concernant ces subventions.

> **Pièces 7 et 8.**

Enfin, nous avons envoyé une **lettre à tous les élus de la Communauté-Paris-Saclay (CPS), dont son Président Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE**, pour les prévenir que les problèmes financiers de Bures-sur-Yvette ne sont en aucun cas conjoncturels. La CPS ne rend pas service à la ville de Bures en permettant à l'équipe en place de poursuivre de telles pratiques.

> **Pièce 9.**

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

### **Comment Jean-François VIGIER, qui débute son troisième mandat, a-t-il tenu son budget de fonctionnement jusqu'ici ?**

A son arrivée, il a hérité d'un reliquat financier important, laissé par l'ancienne municipalité en fonction jusqu'en 2008 (graphique ci-dessus).

Ensuite en 2015, il a enregistré en recettes dans la section de fonctionnement le solde de la vente à COGEDIM de l'ensemble immobilier « Îlot-mairie » au mépris de la règle éditée par l'article L2331 du CGCT.

En 2018, Jean-François VIGIER visait semble-t-il à renouveler le même genre d'opération en vendant un bâtiment communal à usage de complexe sportif pour la somme de 1 210 000€. Or, cette vente a été bloquée par les conseillers municipaux d'opposition qui ont déposé au tribunal administratif de Versailles une requête en demande d'annulation.

> **Pièce 10.**

### **Informer et mobiliser nos concitoyens**

---

Nous constatons qu'il y a de graves irrégularités dans la comptabilité de Bures-sur-Yvette. **Compte-tenu de l'épargne nette en 2021, le délai de remboursement actuel de la dette de la commune est de 147 ans. Monsieur le Préfet devrait demander un audit des comptes de la commune, ce qui pourrait amener au placement sous tutelle de la ville de Bures-sur-Yvette.**

Jean-François VIGIER s'est toujours présenté comme un gestionnaire prudent et responsable. Dans le dernier numéro du bulletin communal, il dissimule, à nouveau, la réalité en revendiquant fièrement le gel de la fiscalité locale. Il persiste à cacher aux Buressois la réalité catastrophique des chiffres. Il a appauvri notre ville tout en réduisant la qualité des services publics. Dans le déni, il ne propose **aucun plan de redressement.**

Nous pensons que notre responsabilité est d'informer les Buressoises et les Buressois sur l'insolvabilité de notre ville et de désigner le responsable qui multiplie ses

mandats. Jean-François VIGIER sollicite le renouvellement de son mandat de conseiller régional auprès de Madame Valérie PECRESSE, sans complexe...

Vous trouverez dans les **pièces annexées**, les détails des irrégularités que nous avons relevées. Vous pourrez ainsi constater le bien-fondé de nos observations.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Michel Mouty, Président de l'association **Ensemble pour Bures**  
Nicolas Ferey, conseiller municipal **Ensemble pour Bures**  
Christine Quentin, conseillère municipale **Ensemble pour Bures**  
Adrienne Ressayre, conseillère municipale **Ensemble pour Bures**

## LISTE DES PIÈCES

Elles sont consultables sur la page

<https://www.ensemblepourbures.fr/index.php/bures-sur-yvette-les-causes-de-la-crise-financiere/>

**Pièce 1** : Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2021. Le Maire n'y conteste pas la nécessité d'obtenir le report de l'attribution de compensation par la CPS pour pouvoir boucler le budget prévisionnel 2021.

<https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/PVCM-du-04.03.2021-A.HAMELIN-SecretaireDeSeance-S.-CROISILLE.pdf>

**Pièce 2**: Projet de délibération 22 de la CPS, accordant le report de 1 407 895.61€ étalé sur trois ans à la ville de Bures-sur-Yvette et finalement votée en Conseil communautaire le 31 mars 2021. Nous avons ajouté un lien vers la vidéo du Conseil communautaire qui rend compte des interventions des conseillers et du nombre inhabituellement élevé d'abstentions (une vingtaine).

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/C2021-95-Conv-de-creance-CPS\\_Bures-sur-Yvette.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/C2021-95-Conv-de-creance-CPS_Bures-sur-Yvette.pdf)

**Pièce 3** : Lettre ouverte au Maire de Bures-sur-Yvette pour expliquer à nos concitoyennes et concitoyens la situation de notre ville. Lettre du Président de l'Association *Ensemble pour Bures* et des conseillères et de conseillers de l'actuelle mandature du groupe *Ensemble pour Bures*. Pages centrales d'un tract de 4 pages destiné distribué aux Buressois.

<https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/tract-EpB-202105-BD.pdf>

**Pièce 4** : Interrogation sur la fiabilité du Compte Administratif 2020 de la ville de Bures-sur-Yvette. Février 2020. Lettre des conseillers municipaux d'opposition de la précédente mandature au Sous-préfet de Palaiseau lui indiquant que diverses sommes pour un montant de 1 213 956,54€ n'ont pas été portées au Compte Administratif permettant ainsi au Maire de masquer la situation financière réelle de la ville.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre01\\_sous-prefet\\_2020.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre01_sous-prefet_2020.pdf)

**Pièce 5 :** Interrogation sur la conformité par rapport aux règles budgétaires du budget primitif 2021 voté par le Conseil municipal de Bures-sur-Yvette. Avril 2021. Lettre des conseillers municipaux d'opposition de l'actuelle mandature au Sous-préfet de Palaiseau l'interrogeant sur la légalité des jeux d'écriture associés à ce report.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre02\\_sous-prefet\\_2021.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre02_sous-prefet_2021.pdf)

**Pièce 6 :** Anomalies dans les Comptes Administratifs de la ville de Bures-sur-Yvette entre 2015 et 2021. Mai 2021. Lettre des conseillers municipaux d'opposition de l'actuelle mandature au Sous-préfet de Palaiseau l'interrogeant sur la légalité des jeux d'écriture associés à la vente de biens municipaux pour un montant total de 5 462 095,99€ en 2015 et l'informant d'anomalies concernant des subventions de la région Île-de-France qui s'élèvent à 70 % de 1 009 000€ obtenues dans le cadre de l'aménagement de deux parkings relais par la société INDIGO.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre03\\_sous-prefet\\_2021-1.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre03_sous-prefet_2021-1.pdf)

**Pièce 7 :** Subventions attribuées par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour l'aménagement des parkings « relais » situés aux gares de Bures-sur-Yvette et La Hacquinière. Mars 2021. Lettre du Président de l'Association *Ensemble pour Bures* et de conseillères et de conseillers. Cette lettre rapporte les difficultés à obtenir les pièces dans le dossier précédent.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre04\\_presidente\\_IdF\\_2021.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre04_presidente_IdF_2021.pdf)

**Pièce 8 :** Subventions attribuées par Ile de France Mobilités (IDFM) pour l'aménagement des parkings « relais » situés aux gares de Bures sur Yvette et La Hacquinière. Mai 2021. Lettre du Président de l'Association *Ensemble pour Bures* et de conseillères et de conseillers de l'ancienne et de l'actuelle mandatures.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/06/lettre05\\_presidente\\_IDF\\_2021.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/06/lettre05_presidente_IDF_2021.pdf)

**Pièce 9 :** Lettre aux élu-e-s de la CPS pour expliquer que les problèmes de la ville de Bures-sur-Yvette sont structurels. Mai 2021. Lettre du Président de l'Association *Ensemble pour Bures* et des conseillères et des conseillers de l'actuelle mandature du groupe *Ensemble pour Bures*.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre07\\_CPS\\_2021.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre07_CPS_2021.pdf)

**Pièce 10 :** Projet de vente d'un bâtiment communal à usage de complexe sportif estimé par les domaines avant la modification du PLU permettant une plus-value potentielle sur le terrain de 1,6M€ en 2018. Cette vente a échoué suite à la plainte au tribunal administratif d'élu-e-s de l'ancienne mandature.

[https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/06/complexe\\_sportif-1.pdf](https://www.ensemblepourbures.fr/wp-content/uploads/2021/06/complexe_sportif-1.pdf)

### **Jean-François VIGIER, éléments de biographie :**

- Maire de Bures-sur-Yvette depuis 2008
- Vice-président de la Communauté Paris-Saclay en charge du développement économique et de la gestion des déchets

- Président du Syndicat des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) depuis 2014
- Président de l'Association des villes du RER B
- Conseiller régional, membre de la commission permanente et de celle du règlement et des finances
- Président du groupe UDI au Conseil régional d'Ile-de-France
- Président du Forum Métropolitain du Grand Paris durant l'année 2017, vice-Président à ce jour.
- Avocat au cabinet SQUADRA (<https://www.squadra-avocats.com/it/equipe/jean-francois-vigier>)
- Enregistré depuis le 1er octobre 2010 comme Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z), siret 528 709 25600010.

### Ce dossier a été établi par

**Michel MOUTY**, Président d'*Ensemble pour Bures*

**Adrienne RESSAYRE**, **Christine QUENTIN** et **Nicolas FERREY**, conseillers municipaux *Ensemble pour Bures*

**Alban MOSNIER** et **Francis VALENTI**, conseillers municipaux 2014-2020, *Buressois Unis et Solidaires*, membres d'*Ensemble pour Bures*.

**Patricia KASPERET**, conseillère municipale 2014-2020, *Agir à gauche*, membre d'*Ensemble pour Bures*

**Danièle CARRIERE**, adjointe au maire 2008-2014 et conseillère municipale 2014-2020, *Bures environnement*.

**Gilles DELILLE**, adjoint au Maire 1983-1989 et conseiller municipal 1989-2008 et de 2014-2020, Président de *Bures environnement*.

\*\*\*